

KIENHEIMAG'

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Janvier 2018 – www.kienheim.fr

N°4



→ Beach Volley

Les Louveteaux -
Vainqueurs 2017



→ École

Remerciement des bénévoles
NAP



MOT DU MAIRE



Un dernier regard sur l'année 2017 :

Le 13 janvier, nous avons accompagné notre maire honoraire Alfred EXINGER vers sa dernière demeure.

Le 7 mai, les français ont élu un jeune président Emmanuel MACRON et, dans la foulée, ils lui ont accordé la majorité à l'Assemblée.

Ces deux élections ont bouleversé notre paysage politique, les grands partis sont anéantis. Souhaitons que cette nouvelle donne puisse nous fédérer en donnant de réels espoirs à nos jeunes. La France est forte quand elle est unie. Solidaires dans les moments difficiles, soyons aussi solidaires pour préparer le futur...

Pour réussir, les citoyens sont appelés à faire des sacrifices et nos communes seront également impactées pour participer à ce que j'appelle le « sauvetage français ». Il faut saisir cette dernière bouée, sinon le « TGV économique-social » s'éloignera.

Les travaux de déploiement de la fibre optique, visant à remplacer les liaisons filaires en cuivre qui desservent vos habitations, sont désormais achevés. Le réseau s'ouvrira à la commercialisation le 28 février 2018. Chacun pourra alors souscrire un abonnement pour bénéficier de débits internet inégalés. ROSACE, société en charge de ce réseau fibre optique, organisera à ce sujet une réunion publique d'information à l'attention des habitants et des entreprises, pour présenter les modalités pratiques de raccordement de chaque foyer, les avantages de la fibre optique et les offres commerciales le mercredi 28 février 2018 à 19h à l'Espace Terminus de Truchtersheim.

Je termine mon éditorial en remerciant l'équipe municipale pour sa confiance et pour le travail accompli. Merci également aux employés communaux, à Sylvie notre secrétaire et MERCI à vous toutes et tous pour le « Vivre Ensemble » malgré quelques désagréments.

Je vous souhaite une très bonne année 2018. Qu'elle vous garde en bonne santé, c'est notre bien le plus précieux.

Luc Ginsz

2017 EN IMAGES



Cavalcade



Carnaval au Café-Kuchen



Atelier Bredele



« Plantons 2017 »



L'Âge d'Or—Visite au parlement européen



3^e marché de printemps et du terroir



Tournoi de pétanque



Fête de la musique



Beach Volley



St Nicolas

FAITS MARQUANTS 2017

13 janvier

- * Conférence « Les institutions européennes » organisée par la commission Âge d'Or.

4 février

- * Conférence « Vivre son dos au quotidien » organisée par la commission Âge d'Or.

Mars

- * 16 mars : visite de l'Âge d'Or au Parlement Européen.
- * 18 mars : plantation de 140 arbustes par les kienheimois (jeunes et moins jeunes), en partenariat avec les jeunes de la Communauté de Communes (photo ci-contre).
- * 25 mars : cours de taille organisé avec la commission Animation.



29 avril

- * *Une Rose, un Espoir* : les motards ont sillonné les rues de Kienheim proposant une rose en échange d'un don au profit de la ligue contre le cancer.

Mai

- * 1^{er} mai : 3^{ème} édition du marché de printemps et du terroir dans la rue de l'Église, en parallèle de la traditionnelle journée « tartes flambées » de l'A.S.C.S.D.K. à la ferme Knab.



Juin

- * 9 juin : excursion de l'Âge d'Or au Titisee.
- * 17 juin : kermesse de l'école et mise à l'honneur des bénévoles ayant participé aux Nouvelles Activités Périscolaires en 2015/2016 et 2016/2017.

Juillet

- * Travaux à l'école : achèvement des travaux de peinture des couloirs de l'école (entreprise Brocker).

Août

- * Grand nettoyage annuel de l'école réalisé par les employés communaux de Kienheim-Durningen.

Septembre

- * Rentrée scolaire 2017/2018 : retour aux 4 jours par semaine.
- * Reprise des cours de yoga organisés par la commission Âge d'Or.

Octobre

- * 21 octobre : conférence « la géobiologie » organisée par la commission Âge d'Or.
- * Reprise des Café-Kuchen organisés par la commission Âge d'Or.
- * Reprise des cours d'œnologie organisés par la commission Animation.

Novembre

- * Commémoration du 11 novembre en collaboration avec l'école.
- * 4 novembre : 3^{ème} session d'initiation aux premiers secours pour les 55 ans et +.
- * 25 novembre : 1^{er} atelier Bredele et Männele pour petits et grands, organisé par la commission Âge d'Or.

Décembre

- * 17 décembre : 73 personnes se sont retrouvées pour le traditionnel repas de Noël des Aînés, offert par la commune.
- * Début des travaux d'agrandissement du cimetière avec plantation de 159 taxus



FOCUS SUR UNE COMMISSION

Commission « Communication »

La commission communication a pour but de diffuser, à travers plusieurs outils, les informations de :

- service public (fonctionnement de l'administration municipale, renseignements pratiques et vie municipale, formalités administratives)
- l'actualité de la commune
- la vie associative culturelle et sportive

Elle est composée des membres du conseil municipal et de citoyens du village.

Ses principales réalisations sont :

- La mise en place du KienheimFlash
- la mise à jour régulière des informations sur la vie à Kienheim
- l'édition une fois par an du journal municipal « Kienheimag' » depuis maintenant 3 ans.



En 2008, un site internet avait été créé. Il avait pour objectif d'être :

- un moyen d'information ;
- une plate-forme de services « en ligne » ;
- un moyen de dialogue et de communication plus facile et plus rapide entre la population, les élus et les services municipaux .

En 2014, il a connu un léger relooking (couleur et caractères de police).

Une nouvelle charte graphique a été repensée **cette année** pour permettre un meilleur habillage. Désormais, notre site s'adapte aux formats des tablettes et des smartphones. Pour information, le coût du site est modéré puisqu'il coûte à la commune **moins de 400 €** par an. Les habitants peuvent communiquer avec la commune grâce au lien [nous contacter](#) se trouvant dans l'onglet « **Accueil** ».



En bref

La mairie sera fermée du 20 novembre au 17 décembre inclus.

L'entreprise Planonage Alsace Nord sera de passage dans la commune du 18 au 19 décembre.

► **Rappel à la vigilance de la gendarmerie de Truchtersheim**

En raison de récents cambriolages ou tentatives de cambriolage sur le secteur du Kochersberg, la gendarmerie de Truchtersheim recommande :

► **La SDEA invite ses usagers à la plus grande vigilance**

Le SDEA invite ses usagers à la plus grande vigilance : contrats d'assurance fuites, courriers malveillants pour remplacement de compteurs, appels menaçants.

► **La fibre optique arrive à Kienheim !**

Après l'arrivée en 2014/2015 de la fibre optique au répartiteur de notre village (30 mb/s), nous allons bénéficier en 2017/2018 d'une montée en puissance.

Agenda

Samedi 9 décembre 15:00-17:30
Café Kuchan

Photo du jour



L'église

Avec son clocher trapu aux châtreaux d'angles en grès apparent, l'église de Kienheim est caractéristique de la région du Kochersberg. Construite au XVIII^e siècle, à la place d'une église médiévale, elle est dédiée à saint Nicolas. Sa toiture a été refaite en 2006 par la municipalité. Au cours de cette réfection, le



Le site internet est constamment en évolution et ne cesse de s'améliorer afin de refléter au mieux notre actualité. À titre d'information, les consultations augmentent régulièrement depuis sa création avec en moyenne 2000 visites par mois, mettant en évidence un fort intérêt de nos concitoyens.

En janvier 2015, le premier **Kienheimag'** voit le jour.

Chaque début d'année, la municipalité édite un journal de quelques

pages, reflets des mois qui viennent de s'écouler. Nous essayons de mettre un maximum d'informations, de photos, autant de souvenirs que vous garderez au fil des années.

N'hésitez pas à nous faire savoir si vous avez des points d'améliorations à apporter ou si vous souhaitez rejoindre notre commission communication....



Carmen WIRTZ
Présidente de la Commission Communication

LA NOUVELLE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES DE KIENHEIM



Le contexte

Pour la gestion de son assainissement, la commune de Kienheim fait partie du Périmètre SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle) du Bassin de la Souffel. Le SDEA est une Collectivité Publique, maître d'ouvrage de réseaux et d'ouvrages d'eau potable et d'assainissement. Il intervient également depuis 2016 sur la thématique de la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques (GEMAPI).

Le périmètre du Bassin de la Souffel regroupe 19 communes et est administré par des élus locaux représentants des communes.



Le milieu récepteur et les actions visant à améliorer son état

Les cours d'eau du bassin versant de la Souffel ont de très faibles débits et sont donc des milieux fragiles et vulnérables. La masse d'eau est globalement aujourd'hui en mauvais état.

Pour reconquérir le « bon état » de la Souffel et de ses affluents, les différents acteurs du territoire (le Conseil Départemental du Bas-Rhin, les Communes, la Chambre d'Agriculture, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le SDEA) ont mis en place des programmes d'actions, multithématiques et s'inscrivant dans la durée.

Un programme de partenariat « Souffel 2027 » a ainsi été déployé sur la période 2013/2018. Parmi les nombreuses actions prévues dans ce programme, un volet assainissement ambitieux piloté par le SDEA a été adopté après la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement en 2011. Ce programme comprend notamment :

- La construction d'une nouvelle station d'épuration pour les communes associées de Berstett, Gim Brett, Reitwiller et Rumersheim. Station inaugurée en 2016 (3100 équivalents-habitants),
- L'extension de la station d'épuration de Griesheim-sur-Souffel (9500 à 21650 équivalents-habitants) et le transfert des effluents traités actuellement à la station d'épuration de Stutzheim-Offenheim. Travaux programmés en 2018-2019,
- La réalisation d'une **nouvelle station d'épuration à Kienheim** (650 équivalents-habitants) pour la reconquête du bon état du Kolbsenbach, un affluent de la Souffel. Il est le milieu récepteur du système d'assainissement de Kienheim et prend sa source au centre du village.

La commune de Kienheim a entrepris parallèlement d'autres actions volontaires telles que la démarche « zéro-phyto » qui consiste en l'abandon des produits phytosanitaires pour l'entretien de ses voiries et de ses espaces verts. Cette démarche a été récompensée par l'attribution du label « Libellule » de niveau 3, qui correspond au niveau le plus élevé dans ce domaine.

La nouvelle station d'épuration de Kienheim

La nouvelle station d'épuration de Kienheim est une station classique de type « boue activée » (prétraitement, bassin d'aération et séparation des boues par décantation dans un clarificateur). Ce type de procédé permet de reproduire les phénomènes d'autoépuration qui s'opèrent lentement et naturellement dans les cours d'eau mais de manière rapide et intensive. Il permet d'atteindre de très

bonnes performances de traitement et des rendements d'élimination poussés pour les différents types de pollution (particulaire, carbonée, azotée et phosphorée).

La station permettra le traitement de l'ensemble des eaux usées rejetées par les habitants ainsi que la partie la plus chargée de la pollution par temps de pluie, correspondant au premier flux de rinçage du réseau d'assainissement. Pour ce faire, il est prévu, à moyen terme, la construction d'un bassin de pollution de 300 m³ (opération non encore programmée).

L'actuelle lagune sera conservée, elle recevra les eaux traitées et assurera un traitement de finition notamment pour la fraction des eaux pluviales lors d'événements pluvieux prolongés. Elle constitue également un atout non négligeable pour le maintien de la biodiversité.

Le chantier

Le bon sol ayant été décelé à une profondeur d'environ 4 à 5 m lors de la réalisation des études géotechniques préalables, le projet prévoyait d'enterrer le bassin compartimenté de la station à une profondeur d'environ 3 à 4 m ce qui permettait par la même occasion de limiter au maximum son impact visuel.



Malheureusement, lors des premiers terrassements au cours de l'année 2016, les venues d'eaux souterraines ont provoqué l'effondrement des talus et ont contraint le SDEA et l'entreprise en charge du lot « terrassement, gros-œuvre, réseaux » à arrêter le chantier le temps de modifier le projet. Après avoir redéfini l'implantation et le niveau hors sol du bassin et validé la réalisation de fondations spéciales de type colonnes ballastées sous l'ouvrage, le chantier a redémarré au cours du mois d'août 2017.

La mise en service de la station est prévue au printemps 2018. Une journée portes-ouvertes sera organisée au cours de l'automne 2018 pour l'ensemble des personnes intéressées qui pourront découvrir dans le détail comment se réalise le traitement des eaux usées et poser des questions sur l'assainissement.

La mise en service de la station est prévue au printemps 2018.

Une journée portes-ouvertes sera organisée au cours de l'automne 2018 pour l'ensemble des personnes intéressées qui pourront découvrir dans le détail comment se réalise le traitement des eaux usées et poser des questions sur l'assainissement.

Chiffres-clés

Montant total des travaux : 650 000 € H.T. y compris frais annexes

Montant total des aides : (AERM, CD67...) 336 000 € H.T.

Volume d'eaux usées par temps sec : environ 200 à 250 m³ (y compris les eaux claires parasites).

Capacité de traitement : jusqu'à 500 m³ par jour.



Pour plus d'information :

https://www.sdea.fr/images/pdf_du_sdea/nos_publications/EXE_CONSEIL_Souffel%02027Web.pdf

http://www.eau-rhin-meuse.fr/contrat_souffel

Bureau d'études du SDEA en charge des travaux : cyril.mangin@sdea.fr

Les produits polluants nécessitent une prise en charge particulière et des traitements adaptés. Pour rappel, il est interdit de déverser dans les égouts (lavabo, évier, toilettes, avaloir...) les huiles de vidange, les lingettes, les hydrocarbures ou les résidus de produits de bricolage et de jardinage dont font partie les produits phytosanitaires.

VIE ASSOCIATIVE

L'Association Foncière - AF

Qu'est-ce qu'une association foncière ?

C'est un regroupement de propriétaires de terrains (privés ou publics) constitué par un périmètre agro-pastoral et accessoirement forestier, dans le but d'assurer ou de faire assurer la mise en valeur et la gestion des fonds inclus dans ce périmètre.

Quel est son rôle ? Pour quelle mission ?

L'AF est une personne morale et a pour objet de favoriser le regroupement, l'aménagement, et l'entretien des fonds qui la constituent. Elle doit contribuer au maintien et au développement de la vie rurale.

Et concernant Kienheim ?

L'AF a été constituée par arrêté préfectoral dans les années 1953-56. Elle a pour organe administratif :

- l'assemblée des propriétaires,
- le bureau où siègent :
 - * un représentant du Directeur Départemental des Territoires,
 - * le Maire et le Président de L'AF (même personne à Kienheim)

Le travail de secrétariat est assuré par la secrétaire de mairie.

L'AF de Kienheim gère 214 ha et regroupe environ 160 propriétaires dont 34 possédant plus de 1 ha.

Quelles sont les recettes de l'AF de Kienheim ?

Elles proviennent de la cotisation annuelle versée par les propriétaires (3700 €/an) et du reversement par la commune des droits de chasse (2600 €/an).

Et les travaux d'Aménagement ? Quels sont leurs coûts ?

Des travaux dits connexes, nécessités par le réaménagement du parcellaire (encore appelé remembrement foncier) ont débuté. Ils correspondent à l'aménagement des chemins, des plantations et de l'enherbement.

La commune prend en charge les travaux concernant les chemins ruraux (tous les chemins en enrobés) et l'Association Foncière ceux des chemins d'exploitation (empierrés et enherbés).

Le coût de ces travaux est de : 140 000 € TTC pour l'AF et 47 558 € TTC pour la Commune. Le Conseil Départemental qui pilote les Aménagements Fonciers a octroyé des subventions (AF: 57 991 € / commune : 19 227 €).

Lors de la réalisation de ces chemins d'exploitation, l'AF a décidé de réaliser une liaison douce, permettant de circuler à pied ou à vélo, dans de bonnes conditions, de Kienheim à Truchtersheim. Au sein de la Communauté de Communes, une réflexion est d'ailleurs en cours pour réaliser un maillage des circulations douces. Néanmoins, cette « mutualisation » ne pourra se faire qu'avec l'accord du monde agricole et la mise en place d'une convention entre les différentes Associations Foncières, les communes et la ComCom pour réglementer notamment le respect des plantations, la circulation des engins agricoles (prioritaires) et l'entretien des chemins.

Dans un souci de protection de la nature, l'Association Foncière a également dû respecter le volet environnemental réalisé par un bureau d'études agréé, à savoir :

- créer une trame verte le long du Kolbsenbach pour préserver la qualité de cet affluent de la Souffel,
- conserver des couloirs écologiques de chemins enherbés pour permettre la circulation de la faune.

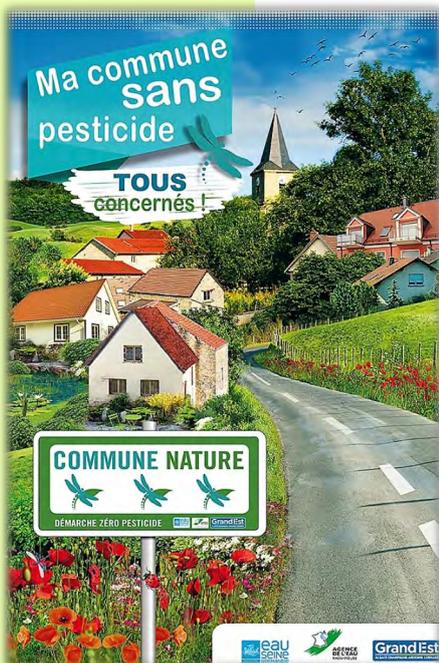


En raison du remembrement foncier, des chemins ont été supprimés tandis que d'autres ont été créés.

Les chemins actuels sont donc décrits sur le feuillet ci-joint afin de faciliter vos promenades.

N.B. : Il est à noter que les chemins d'exploitation appartiennent à l'Association Foncière ce qui en fait des terrains privés sur lesquels toute circulation de véhicules à moteur n'appartenant pas aux propriétaires (cotisants MSA) est interdite.

Développement Durable & Environnement



Kienheim a obtenu « **3 libellules** » en 2014. Le niveau 3 correspond à la suppression complète des pesticides lors des traitements et entretiens de nos espaces verts. La libellule est un symbole de bonne santé des milieux humides. Elle témoigne d'une biodiversité saine de notre environnement. La commune ayant donné l'exemple, chaque habitant peut, à son tour, choisir des cultures locales adaptées à nos climats, utiliser le paillage au pied des végétaux, effectuer un désherbage mécanique, enfin recourir à des moyens de « lutte biologique ».

Le broyage des branchages par la commune s'effectue selon les besoins des habitants et après le passage de l'élagueur sur le domaine public. La prochaine tournée est prévue pour février 2018.

La solution de l'élagage des arbres et arbustes est toujours préférée à l'abattage, ce dernier recours restant exceptionnel en cas de danger ou de mort des végétaux (cf. encadré).

Un grand nombre d'arbustes (environ 140) ont été plantés le long de la route, après les tennis, à gauche en sortant du village. Remerciements et félicitations à nos jeunes qui se sont sentis concernés par cette action organisée par le Conseil Communautaire des Jeunes, et qui ont planté ces végétaux...

qui tous ont pris racine et grandissent à présent. Leur arrosage a été réalisé par l'apport d'eau provenant du puits de la commune, ce qui est également le cas pour les fleurs durant la saison estivale.

Pollution des cours d'eau par les pesticides, tous concernés !

Destinés à repousser ou tuer les rongeurs, champignons, maladies, insectes ou herbes indésirables, les produits phytosanitaires (ou pesticides) sont utilisés en agriculture mais aussi dans nos jardins, certains espaces publics, pour l'entretien de la voirie, des voies ferrées ou des aéroports. Ce sont plus de 68 000 tonnes de produits phytosanitaires qui sont utilisées en France chaque année. Nombre d'entre eux se retrouvent dans l'environnement et notamment dans les eaux superficielles.

Les cours d'eau du bassin de la Souffel également touchés

Dans le cadre de « Souffel 2027 », le SDEA suit les concentrations d'une cinquantaine de substances phytosanitaires dans les cours d'eau du territoire ainsi qu'en sortie des stations d'épuration. Les résultats montrent une présence significative de plusieurs molécules phytosanitaires dont certaines sont interdites depuis plus de 10 ans !!! À cela s'ajoute parfois la présence de certains herbicides, traduisant des pollutions ponctuelles induites par des phénomènes de ruissellement, de drainage, de dérive ou de mauvaises pratiques.

Les analyses en sortie de station d'épuration ont quant à elles montré une

Dernière minute :
suite au fort coup de vent de début décembre 2017, la cime du cèdre de l'école s'est cassée obligeant son abattage. Il a été depuis remplacé par un charme pyramidal.



Et moi, que puis-je faire ?

Les alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires sont variées et peuvent être pratiquées par tous. Voici quelques exemples concrets :

- ✎ tondre moins court le gazon, laisser de la place aux zones plantées en prairie ou non fauchées...
- ✎ choisir des espèces locales, souvent plus résistantes car adaptées au climat
- ✎ utiliser du paillage au pied des arbustes et des plantes en massif afin de limiter la pousse des herbes folles
- ✎ effectuer un désherbage mécanique avec un couteau, une binette ou un sarcloir
- ✎ s'équiper en matériel de désherbage thermique si nécessaire
- ✎ privilégier des espèces moins fragiles, nécessitant moins d'entretien
- ✎ associer différentes espèces entre elles afin de renforcer leur résistance aux maladies
- ✎ recourir à des moyens de "lutte biologique", tel que par exemple le purin d'orties
- ✎ retourner les résidus de produits chimiques entamés ou périmés dans les déchetteries



RELEVÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX

10 février

En 2011, la commune fixait le taux de la taxe d'aménagement (ancienne taxe locale d'équipement) à 5 %. Or, cette valeur n'a jamais été prise en compte par les services de l'État. Le conseil municipal décide de remonter jusqu'en 2013 pour récupérer rétrospectivement auprès des administrés les montants non perçus.

Le conseil municipal demande au maire de vérifier la mise à jour du cahier de contrôle et de maintenance des aires de jeux et d'ajourner la décision d'externaliser cette prestation.

28 Mars

Suite à la modification de l'indice 1015 de la fonction publique et selon les articles L2123-20 et suivants, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, avec effet au 1er janvier, de fixer le montant des indemnités de fonctions :

- de maire à 31 % de l'indice terminal de la fonction publique
- d'adjoints au maire à 8,25 % de l'indice terminal de la fonction publique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les Comptes Administratif et de Gestion 2016 de la Commune et décide d'affecter les résultats de l'exercice 2016 au Budget Primitif 2017 comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Solde
Dépenses	80 067,74 €	272 007,25 €	352 074,99 €
Recettes	130 620,57 €	351 311,87 €	481 932,44 €
Résultat 2016	50 552,83 €	79 636,23 €	130 189,06 €
Report 2015	- 88 728,16 €	40 407,14 €	48 321,02 €
Résultat cumulé	- 38 175,33 €	120 043,37 €	81 868,04 €

Sur proposition de monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le **maintien pour 2017** des taxes directes locales suivantes :

Taxe d'habitation	Taxe foncière bâti	Taxe foncière non bâti
12,42	11,61	45,82

Le Maire, président de la commission « Fleurissement », informe du choix des couleurs 2017 : rose, blanc, fuchsia.

6 juin

Monsieur le Maire présente les devis pour les travaux souhaités (*montant total HT estimé : 22.741,35 €, subvention de la Com-Com : 6742.22 €*) liés à l'extension du cimetière (*délimitation avec plantation de taxus, réalisation de la continuité de l'allée centrale avec déplacement de la croix, extension du columbarium*).

Le 6 juin, 6 entreprises ont soumissionné concernant les travaux connexes, suite au nouveau parcellaire de l'aménagement foncier de Kienheim/Durningen. La société GCM de Bouxwiller a été retenue pour les travaux sur les chemins communaux.

Monsieur le Maire informe de la parution d'un décret le 8 juin autorisant les communes à revenir à la semaine de 4 jours. Cette éventualité sera discutée lors du conseil d'école du 20 juin prochain.

Denis RAMSPACHER, président de la commission Urbanisme informe que selon les prévisions du SCOTERS (Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg), une croissance de 0,8 %/an est prévue d'ici 2030 pour Kienheim (2017 : 545 habitants → 2030 : ~ 680 habitants). Lors d'une réunion concernant le PLUi, le bureau d'études a souligné que, étant donné l'éloignement de Kienheim par rapport aux commerces, au bassin d'emplois et par rapport aux transports en commun, la zone à urbaniser (environ 1,2 hectare) serait largement suffisante et qu'il fallait avant tout privilégier les zones intérieures du village.

Le conseil municipal propose de mener une réflexion concernant le stationnement rue Principale, entre les n° 3 et 9 côté impair et 2 et 10 côté pair suite aux problèmes de sécurité : trottoirs encombrés, voirie trop étroite pour les véhicules.

18 juillet

Monsieur le maire informe le conseil de la réclamation introduite par Madame Georgette DJEBILI-GUTH contre la décision de la commission intercommunale d'aménagement foncier du 2 novembre 2016 validant le nouveau parcellaire, celle-ci demandant à être indemnisée par rapport à la forme de sa parcelle et à sa nouvelle implantation géographique. Considérant que les règles d'attribution des parcelles ont été respectées et définies au début du remembrement, le conseil décide de refuser, à l'unanimité, toute compensation.

Suite au conseil d'école extraordinaire du 3 juillet 2017, Estelle FOUCHER informe les conseillers des nouveaux horaires scolaires pour la rentrée de septembre 2017 : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h15-11h45 et 13h45-16h15 et par conséquent de la suppression des NAP prévues pour 2017-2018.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise de peinture BROCKER réalise des travaux de peinture à l'école (6 000 € partagés entre Durningen et Kienheim) : couloirs, cage d'escalier, portes... et que cette année toutes les salles de classe seront décapées et cirées par les adjoints techniques de Durningen et Kienheim.

22 septembre

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la nouvelle longueur (5 670 m) de voirie du domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la société JVS-MAIRISTEM de 354 € TTC pour la mise en place du certificat électronique de la commune dans le cadre de la dématérialisation des pièces comptables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le remplacement des serrures de l'école pour un montant global de 4 324,18 € TTC dont la moitié sera prise en charge par la commune de Durningen.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'AFU (*Association Foncière Urbaine*) a été dissoute par arrêté préfectoral du 26 juillet 2017 et que Laurence SCHNEIDER intégrera la commission fleurissement à partir de cet automne.

Le conseil décide de nommer, à partir de 2018, un responsable mensuel au sein du conseil municipal qui sera en charge de réceptionner et vérifier la salle polyvalente le dimanche soir en cas de location ; de cette manière, il n'y aura plus de personnes extérieures à l'école le lundi matin.

La capacité d'accueil de la salle polyvalente étant limitée, le conseil décide de n'accepter que les 75 premiers inscrits au repas des aînés et compte sur la compréhension des Kienheimois.

20 octobre

Les nouveaux baux des terres communales seront mis en place mi-novembre 2017 : le conseil municipal fixe le prix du fermage à 1,40 € l'are pour les parcelles classées en prés et 2,00 € l'are pour les parcelles classées en terres.

Le conseil municipal décide de transférer au SDEA l'ensemble des biens communaux affectés à l'exercice des compétences transférées par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du Bassin de la Souffel.

Le conseil Municipal étudie le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ainsi que divers plans afin de pouvoir en débattre au prochain Conseil Municipal.

Le Maire informe les conseillers que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est terminé, qu'il a été transmis en Préfecture et qu'un arrêté a été pris. Les personnes qui sont nommées dans ce PCS seront prochainement conviées en mairie pour que le rôle de chacun soit expliqué.

24 novembre

Le conseil municipal élit à l'unanimité Luc GINSZ comme délégué de la Commune au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriales et Générales du SDEA et décide d'autoriser l'adhésion de la ComCom au SDEA et le transfert complet de la compétence « Grand Cycle de l'Eau ».

Monsieur le Maire présente le projet de PADD qui contient les orientations générales pour :

- l'aménagement, les équipements et l'urbanisme en organisant le territoire en 3 niveaux : le centre bourg (*Truchtersheim*), les bassins de proximité et les villages (*Dingsheim, Griesheim-sur-Souffel et Pfulgriesheim* : « villages structurants » et *Willgottheim* : pôle ouest d'équipements et de services) ;
- favoriser la diversité des paysages et conserver la qualité paysagère des villages ;
- protéger l'espace agricole, favoriser/renforcer la biodiversité et préserver/remettre en état les continuités écologiques ;
- diversifier la production de logements afin de répondre aux besoins de tous, aux différentes étapes de la vie ;
- faciliter le recours aux transports collectifs et au covoiturage, développer les déplacements doux (alternative à l'automobile) ;
- favoriser l'indépendance énergétique en permettant le développement de la géothermie et la poursuite du déploiement du gaz de ville ;
- permettre l'accès à des services de communication électronique performants ;
- répondre aux besoins du territoire en matière d'équipement commercial et de services à la population ;
- déployer le tourisme vert et ses équipements, et renforcer les équipements de loisirs ;
- modérer la consommation foncière et lutter contre l'étalement urbain en priorisant le développement dans les enveloppes urbaines et favorisant le renouvellement urbain.

Le Conseil municipal prend acte des orientations proposées et souhaite des précisions de la part de la ComCom sur les points suivants :

- le gaz de ville : quels sont les projets d'extension ?
- quelles sont les contraintes environnementales d'une éventuelle méthanisation ?
- localisation et contraintes géologiques : étude du sous-sol ?

21 décembre

Le conseil prend acte de la subvention du Conseil Départemental de 19 200 € concernant les travaux connexes.

Sur proposition de la commission « Urbanisme », le conseil municipal valide le nouveau zonage (plan au 1/10 000 du 11 octobre 2017) où sont définies les zones : d'équipements publics (école, cimetière, lagune), agricoles constructibles (avec ou sans élevages), agricoles non constructibles et naturelles (le long du Kolbsenbach). Il demande également au bureau d'études de mettre à jour les différents plans communiqués afin d'être identiques au POS actuel définissant les limites de la zone UA (Tissu Ancien dense) située en amont du Kolsenbach (cf. plan 'Potentiel intramuros' d'octobre 2017 - échelle 1/5000). Il sera soumis à enquête publique en 2018 et une fois approuvé annexé au futur PLUi.



À NE PAS MANQUER EN 2018

28 AVRIL



1^{er} mai : Marché de printemps et du terroir
29 juin : Sortie annuelle des Aînés : « la vallée de Kaysersberg »



30 JUIN
Kermesse de l'école

ASCSDK

- ☞ **13 janvier** : Soirée « Jeux de cartes-Jeux de société » à Durningen
- ☞ **17 mars** : Cavalcade et soirée « Jeux de cartes-Jeux de société » à Durningen
- ☞ **1^{er} mai** : Journée « Tartes flambées à la ferme KNAB »
- ☞ **3 juin** : Tournoi de pétanque
- ☞ **23 juin** : Fête de la musique
- ☞ **2 septembre** : Tournoi de volley
- ☞ **7 octobre** : Circuit touristique et d'orientation à la découverte de notre région
- ☞ **8 décembre** : St Nicolas



Café Kuchen
Pour les plus de 60 ans
À partir de 15 heures - Salle des associations

Calendrier de la saison 2017-2018

Date	Thème
Samedi 14 octobre 2017	
Samedi 11 novembre 2017	
Samedi 9 décembre 2017	Bredele de Noël Vin chaud
Samedi 13 janvier 2018	Galette des rois
Samedi 10 février 2018	Crêpes
Samedi 10 mars 2018	Beignets
Samedi 14 avril 2018	Agneau de Pâques
Samedi 12 mai 2018	
Samedi 9 juin 2018	



Si vous désirez amener un gâteau à cette occasion, merci de prévenir

ETAT CIVIL

Félicitations aux jeunes mariés :
Pascal BLANQUIN et *Jessica ALLANO* (16 septembre)

Bienvenue à :
Samuel PEREIRA né le 2 juin et à *Margot ZIMMERMANN* née le 28 août
Félicitations aux parents et beaucoup de bonheur à eux !

Ils nous ont quittés cette année :
Alfred EXINGER (6 janvier), *Pierre WINTER* (19 mai), *Gérard SCHNEIDER* (24 juillet) et *Yvonne MATZ* (5 novembre)

Nous adressons nos sincères condoléances et chaleureuses pensées aux familles endeuillées.

MAIRIE - HORAIRES D'OUVERTURE -

Lundi de 8h30 à 11h30

Mardi de 8h30 à 11h30

Mercredi de 8h30 à 10h30

Jeudi de 8h30 à 11h30 et de 17h30 à 18h30

Vendredi de 8h30 à 11h30

6, rue de l'Église 67270 Kienheim

☎ : 03 88 69 60 38

✉ : mairie.kienheim@wanadoo.fr